

Insertion d'une consonne avant le suffixe dans les dérivés du français standard

Paul Pupier

Number 1, 1971

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800005ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800005ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (print)

1920-1346 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Pupier, P. (1971). Insertion d'une consonne avant le suffixe dans les dérivés du français standard. *Cahier de linguistique*, (1), 117–133.
<https://doi.org/10.7202/800005ar>

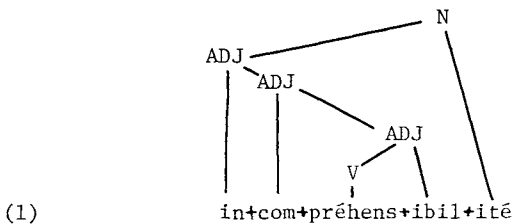
INSERTION D'UNE CONSONNE AVANT LE SUFFIXE
DANS LES DÉRIVÉS DU FRANÇAIS STANDARD

Un des points de divergence les plus importants entre la phonologie (taxonomique) et la phonologie générative est que cette dernière, en tant que composante d'une grammaire intégrée¹, fait un usage explicite et systématique de données d'ordre syntaxique et morphologique. En pratique, une transcription phonologique traditionnelle ne retient que des caractéristiques segmentales et suprasegmentales qui permettent d'opposer une forme de surface avec n'importe quelle autre forme de surface non homophone de la même langue. Le but de ce genre de représentation n'est pas de montrer la relation — morphologique ou sémantique — entre morphèmes : cette relation est exprimée par une autre strate de la grammaire : la morphologie ou la morphonologie. Ainsi un phonologue comme Martinet transcrit fr. *petit* comme /pti/. Dans /pti/ il n'y a pas de schwa, parce que, pour cet auteur, prononcer le schwa est facultatif et non distinctif dans cette position : [pəti] ne s'oppose pas à [pti]. D'autre part, Martinet transcrirait *petite* /ptit/. Certes, il se trouve ici que la représentation phonologique du féminin ressemble à celle du masculin : elles sont, en fait, identiques, mis à part l'addition du /t/ au féminin. Mais rien ne dit

1. Contrairement aux structuralistes américains pour lesquels une étude phonologique devait faire abstraction des données qu'ils appelaient "grammaticales", dans les théories transformationnelles génératives, on le sait, les suites phonologiques de bases sont dérivables à partir des noeuds terminaux des arbres syntaxiques de surface.

dans ces transcriptions que le rapport entre *petit* et *petite* n'est pas le même que celui entre /vi/ dans *je/tu vis*, *il vit*, *qu'il vît*, (diverses formes du verbe *voir*), *vit* (du verbe *vivre*), *vie(s)* d'une part et /vit/ (*vous*) *vîtes*, *vite* (synonyme de *rapidement*), d'autre part. Et on ne peut considérer /-t/ comme la marque du féminin en français : il suffit de regarder les paires : *sec* - *sèche*, *bref* - *brève*, *beau* - *belle*, *artisanal* - *artisanale*, *brun* - *brune*, *cher* - *chère*, *exquis* - *exquise*, *pieux* - *pieuse*. (Les transcriptions phonétiques montreraient encore une autre diversité.)

Contrairement à cette phonologie de surface, la phonologie systématique indique les relations morphologiques. Par exemple, ses représentations sous-jacentes montrent en général la relation entre les formes (éventuellement) différentes du masculin et du féminin et du singulier et du pluriel du même mot : |pətit| *petit*, |pətit+ə| *petite*, |pətit+s| *petits*, |pətit+ə+s| *petites* (où + représente une frontière de morphème). Dans ces mots |ə| est le marquant (au sens de Tesnière, p. 36) du féminin et |s| celui du pluriel — ce qui exprime une généralisation valable pour le lexique français dans son ensemble. En général, dans les cas de dérivation et de composition, un mot est analysé, dans sa représentation sous-jacente, par le groupement étiqueté de ses morphèmes constituants. Ainsi *incompréhensibilité*² aurait une structure comme



2. *Incompréhensibilité* est certes d'une acceptabilité douteuse, quoique grammatical, si l'on songe à son parallélisme avec *inintelligibilité*.

Dans (1), les symboles terminaux autres que |+| sont empruntés à l'orthographe française³. Pour le cas plus simple de *petitesse*, la représentation



ou, plus simplement, *petit+esse*, indique que *petitesse* est bâti sur *petit* par adjonction du suffixe *-esse*. De même le féminin *petite* est analysé simplement comme la suite *petit+e*. Contrairement, donc, aux transcriptions phonologiques taxomiques, les transcriptions phonologiques systématiques ont l'avantage de représenter de la même façon un morphème, qu'il soit employé isolément (*sur*) ou qu'il soit un constituant de mot (*surmonter*) et qu'il soit infléchi (*surmontabilité*) ou non (*surmontable*)⁴.

-
3. L'emploi d'une représentation phonologique sous-jacente aurait supposé résolus des problèmes qui ne le sont pas dans le cadre de cet article, et dont la solution, de toute façon, ne change rien à notre argumentation. Par ailleurs, l'adjectif dont est dérivé (*in*)*compréhensibilité* est (*in*)*compréhensible* (et non *(*in*)*compréhensible*). Mais, la paire *-ible* - *-ibilité* (de même que celle *-able* - *-abilité*) est très productive, et il paraît raisonnable de dériver le suffixe nominal du suffixe adjectival. — Dans la suite de cet article nous nous en tiendrons à des segmentations opérées sur les représentations orthographiques chaque fois que la caractérisation phonologique des segments n'est pas nécessaire. —
4. Il est possible, et même raisonnable, de dire que *-abilité* est "plus près" de la forme sous-jacente que *-able*. Mais prendre parti sur ce point ne change rien d'essentiel à l'argumentation de cet article.

D'autre part la généralisation ci-dessus sur les transcriptions phonologiques n'est plus vraie dans les cas de supplétion. Par exemple, pour des raisons sémantiques on dira que le radical français de *aller* constitue un seul morphème dont les trois variantes apparaissent dans *all+er*, (*tu*) *va+s*, (*tu*) *i+r+as*. Dériver *all*, *va* et *ir* d'une seule forme sous-jacente obligerait à inventer des règles pour les besoins de la cause et, de toute façon, paraîtrait très artificiel.

Les critères ordinairement employés par les transformationnalistes pour poser la représentation phonologique sous-jacente d'une forme linguistique peuvent entrer en conflit. Ainsi, il se pourrait que les dérivés du mot de base invitent à lui donner une représentation phonologique sous-jacente différente de celle suggérée par ses inflexions (par exemple les inflexions de genre en français) ; il se peut même que différentes formes dérivées entrent en conflit à cet égard.

Le but de ce travail est l'étude de ces conflits dans le cas des dérivés suffixaux.

Considérons d'abord le mot *joli*. On trouve dans Schane⁵, *French Phon.*, (1. 2. 3. (p. 9)) la forme sous-jacente |ʒɔli|, tandis que *petit* est représenté par |pətit|, alors que les deux mots riment. Sans répéter dans le détail les justifications que cet auteur donne à son analyse, disons seulement que le traitement phonologique différent donné aux deux mots est dû au comportement différent qu'ont les formes infléchies et les formes dérivées de l'un et de l'autre. On le vérifiera dans le paradigme (2).

- | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|
| (2) a) <i>joli camarade</i> | a') <i>petit camarade</i> |
| b) <i>joli_~endroit</i> | b') <i>petit_~endroit</i> |
| c) <i>jolie figure</i> | c') <i>petite figure</i> |
| d) <i>joliesse (*jolitesse)</i> | d') <i>petitesse (*petiesse)</i> |

L'arc (⤵) qui sépare deux mots (comme dans b') indique la liaison obligatoire ; lorsqu'il est barré (ainsi dans 2b), la liaison est incorrecte (en français standard).

5. Sanford Schane, *French Phonology and Morphology*, Cambridge Mass., M. I. T. Press, 1968.

bloquer son application pour les adjectifs qui ont leur masculin en -f : il suffirait de dériver le féminin du masculin après application de (5). Mais si le cas de *naïf*, *juif*, *maladif*, *actif*, *vif*, (*sain et sauf* pourrait ainsi être réglé (avec peut-être, d'ailleurs, des conséquences fâcheuses pour le reste de la grammaire), rien n'empêcherait la suppression du [-v] dans *hâve*, *suave*, *cave*, *bicave*, *concave*, *slave*, *scandinave*, *brave*, *grave*, *batave*, *chauve*, *fauve*, *mauve*. La règle (5) est donc indésirable, et plutôt que de représenter *joli* comme |zɔ||v|, on gardera |ʒɔ||| comme représentation sous-jacente. Il nous faudra alors insérer le v dans *enjoliver* et ses dérivés. Nous verrons plus loin comment le faire.

Un autre cas intéressant est celui de *rapetisser* (dérivé, comme chacun le sait, de *petit*). Le seul autre verbe déadjectival en -*isser* est *lisser*⁷, mais *lisser* est dérivé de *lisse* [lis], et si l'on voulait maintenir le parallélisme entre les deux séries, il faudrait représenter *rapetisser* comme |ra+pətis+A+r|⁸, forme sous-jacente qui contredit celle qu'on a posée (p. 1) pour *petit*. Il semble cependant tout naturel de considérer |ra+pətis+A+r| comme une forme dérivée, qui, en structure profonde s'écrirait quelque chose comme |ra+pətit+A+r|.

-
7. Certes il y a d'autres verbes en -*isser* dérivés de formes simples en -*is* : *éclisser* et *pisser* (de (*l'*)*éclisse* et (*la*) *pisse*) ; *bisser*, *métisser*, *visser*, (de *bis*, *métis*, *vis*). Dans d'autres cas, la forme simple s'écrit aussi avec un -s, mais celui-ci n'est pas prononcé : *treillis* (d'où *treilliser*), *lambris* (d'où *lambrisser*). (*Tapisser* signifie "mettre une tapisserie" et non "mettre un tapis", de même que *pâtisser* est ordinairement remplacé par "faire de la pâtisserie" : *faire un *pâtis* n'existe pas, de même encore, pour *ratisser* on se sert généralement d'un *rateau*, et non pas d'un **ratés*.) Mais tous ces autres verbes en -*isser* sont dénominaux, mis à part *bisser* ; en tout cas, aucun d'eux n'est déadjectival.
8. Je suis Schane, *French Phonology*, (p. 93-94) en posant un |A| (tendu) comme voyelle de première conjugaison. Ceci, d'ailleurs, n'a pas d'importance ici.

On aurait donc besoin d'une règle qui change *t* en *s*. On soupçonne que ce changement est dû au voisinage du *i*. Mais ce contexte est insuffisant, car une règle comme

$$(6) \quad t \rightarrow s / i _$$

s'appliquerait aussi aux mots comme *petit*, *maudit*, *interdit* et *confit*, dont le féminin, formé ajoutant un *-e*, est en [-it] (et non en [-is])⁹.

Pour éviter les effets fâcheux de la règle (6), on pourrait en restreindre l'application aux cas où le *t* est suivi du suffixe verbal.

$$(7) \quad t \rightarrow s / i _ \text{SUFFIXE}]_V$$

L'inconvénient de cette règle est qu'elle ne s'applique jusqu'à présent qu'à *rapetisser*.

Cependant l'alternance entre [t] et [s] est productive en français, et la règle d'assibilation de Schane¹⁰ (modifiée ici) est d'application générale :

$$(8) \quad t \rightarrow s / _ \left[\begin{array}{l} V \\ + \text{ haut} \\ + \text{ antérieur} \end{array} \right]$$

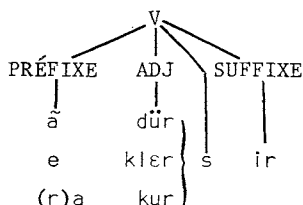
(8) explique les paires telles que *diplomate* - *diplomatie*, *aviateur* - *aviation*, etc. Dans les cas de dérivation qui nous concernent, elle expliquerait l'alternance entre *court(e)* [kur(t)] et (r)*accourir* [(r)akursir].

9. Il est vrai que *maudit(e)*, *interdit(e)* et *confit(e)* sont des cas exceptionnels : ce sont les participes passés en *-it(e)* de verbes en *-ir*. Généralement ces verbes forment leur participe en *-i(e)* : ainsi *bleuir* donne *bleui(e)*. Mais *petit*, qui est un adjectif au sens strict, ne peut pas être mis de côté aussi facilement.

10. *French Phonology*, p. 106.

Combinée avec d'autres règles, (8) est encore de portée plus générale. On voudrait en effet appliquer le même traitement aux verbes *endurcir* et *éclaircir* qu'à *(r)accourir*, qui ont la même structure de surface que lui :

(9)



et sont comme lui des verbes factitifs : ils tiennent lieu de "rendre plus ADJECTIF" (la variable ADJECTIF prenant les valeurs *dur*, *clair*, *court*). Or, en surface, *dur(e)* et *clair(e)* se distinguent de *court(e)* par l'absence du *t* (auditivement ce contraste se révèle au féminin). Plutôt donc que d'insérer, après *dur* et *clair* et avant le suffixe verbal, un *s*, ce qui nous obligerait à ajouter une règle spéciale pour engendrer les dérivés de deux mots seulement, nous appliquerons la règle d'assibilation (8) aussi pour *endurcir* et *éclaircir*. Ceci suppose évidemment que nous aurons inséré un *t* entre la base adjectivale et le suffixe verbal. Cette insertion s'opèrera après la formation du féminin, qui se réalise en ajoutant seulement un *ə* à la forme sous-jacente du radical.

Mais cette insertion du *t* reçoit-elle d'autres justifications ?

- Oui, si l'on considère le paradigme suivant :

- | | |
|---|---|
| (10) a) <i>numéro</i> _↓ <i>intéressant</i> | a') <i>numéroter</i> (* <i>numéroer</i>) |
| b) <i>piano</i> _↓ <i>antique</i> | b') <i>pianoter</i> (* <i>pianoer</i>) |
| c) <i>bleu</i> _↓ <i>odieux</i> | c') <i>bleuter</i> (* <i>bleuer</i>) |
| d) <i>clou</i> _↓ <i>énorme</i> | d') <i>clouter</i> |

L'absence de liaison dans les exemples a - d, ainsi que l'existence de *bleuir* et *bleuet* (à côté de *bleuter*) et de *clouer* (à côté de *clouter*) prouvent que le *t* qui apparaît dans a' - c' n'appartient pas au radical. D'autre part il n'y a pas d'insertion du *t* après la consonne. Ainsi à côté de *numéro* - *numéro+t+er* on a *nombre* - *dé+nombr+er* (et non **dénombr(e)ter*). On pourrait donc rendre compte des formes de (10) en insérant un *t* dans les verbes après la voyelle finale du radical et avant le suffixe :

$$(11) \emptyset \rightarrow t / V \text{ --- } \text{SUFFIXE} \Big] \Big]_V$$

Cependant le cas de *bleuir* et surtout celui de *clouer*¹¹ montrent que la règle (11) n'a pas une application générale. Suivant Lakoff¹², nous l'appellerons une règle mineure. En conséquence de quoi les unités lexicales auxquelles elle s'applique devront être marquées comme telles dans le lexique. Adoptant une modification faite par Schane¹³ aux théories du marquage de Lakoff, nous noterons la marque avec les coefficients + ou - (et non pas "marqué" - "non marqué"). Ainsi *numéro* et *piano* auront le trait [insertion du *t*], tandis que pour *bleu* et *clou* le verbe dérivé n'a un -*t*- que s'il peut être paraphrasé par

- (12) "mettre ARTICLE N sur "
(où N est une variable qui peut prendre les valeurs
bleu et *clou*).

-
11. On pourrait, en effet, restreindre l'application de (11) aux verbes en *-er* pour se débarrasser du problème posé par *bleu(*t)ir*, mais il resterait encore à éviter que *clouer* ne devienne automatiquement *clouter*.
 12. Georges Lakoff, *On the Nature of Syntactic Irregularity*, Cambridge, Mass., Harvard University, 1965.
 13. Sanford Schane, Cours à l'Université de Californie à San Diego, janvier - mars 1969.

La paraphrase (12) s'applique aussi dans le cas de *plisser* (par opposition à *plier*) : *plisser un drap*, par exemple, c'est "mettre des plis sur (ce) drap". Mais la consonne épenthétique n'est plus un [t] mais un [s]. On serait donc tenté de dire qu'il y a assibilation au contact du *i* dans les cas où il précède le *t* aussi bien que lorsqu'il le suit. Une règle à image en miroir, du type de celles préconisées par Langacker¹⁴ peut exprimer cette hypothèse :

$$(13) \quad t \rightarrow s // \quad \left[\begin{array}{c} \vee \\ +\text{haut} \\ -\text{milieu} \\ -\text{arrière} \end{array} \right]$$

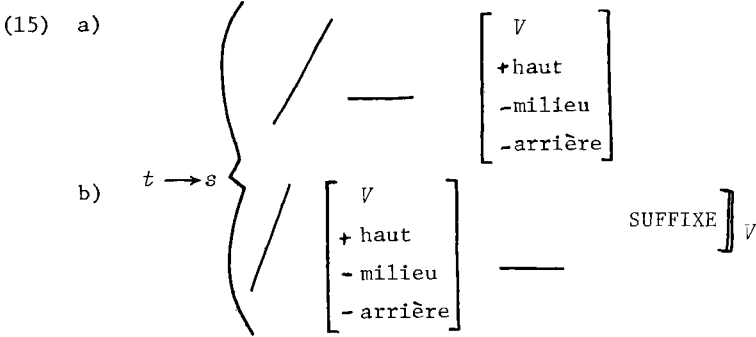
La règle (13), rappelons-le, est l'abréviation de :

$$(14) \quad \begin{array}{l} \text{a) } \\ \text{b) } \end{array} \left\{ \begin{array}{l} / \quad \left[\begin{array}{c} \vee \\ +\text{haut} \\ -\text{milieu} \\ -\text{arrière} \end{array} \right] \\ t \rightarrow s \quad \left[\begin{array}{c} \vee \\ +\text{haut} \\ -\text{milieu} \\ -\text{arrière} \end{array} \right] \end{array} \right.$$

Malheureusement la règle (13) est trop puissante : le contexte de (14b) n'est pas assez restreint (on l'a vu plus haut). Si l'on ne veut pas tout simplement ne retenir dans la grammaire que (7) et

14. "Mirror Image Rules I : Syntax", *Language*, vol. 45, 1969, p.575-598.

(8), on peut les combiner de la façon suivante:



La règle (15) appelle cependant deux réserves. La première est une critique de principe. Certains auteurs, tel McCawley, rejettent des règles de ce type qui, pour eux, ne reviennent qu'à donner une liste de contextes d'application, et manquent donc de portée générale. Cependant la règle (15) est plus qu'une abréviation de (7) et (8). Selon les conventions définies par Chomsky & Halle¹⁵, les sous-règles (15a) et (15b) sont ordonnées conjonctivement : c'est-à-dire que dans une dérivation, (15b) s'applique à la suite engendrée par (15a). Notre deuxième réserve concernant (15) est donc la suivante : cette règle a de fortes implications concernant l'ordre des deux règles d'assibilation : non seulement elle place (7) après (8), mais encore immédiatement après (8). Rien, à première vue, ne paraît justifier une hypothèse aussi forte.

De toute façon, on aurait dans le lexique quelque chose comme *pli* & (12) \rightarrow [insertion du *t*], qui signifierait que lorsque le dérivé verbal de *pli* peut être paraphrasé selon le schéma (12), il

15. Noam Chomsky et Morris Halle, *Sound Pattern of English*, New York, Harper and Row, 1968.

prend un *t* épenthétique. On aurait donc (en abrégé) la dérivation

- (16) a) $\left[\left[pli + A + r \right] \right]_V$ & [+12] (forme de base)
 b) $pli + t + A + r$ (d'après (11))
 c) $pli + s + A + r$ (d'après (7))

Le [-s-] dans *rapetisser* s'expliquerait par la même règle (7), et on pourrait garder une représentation sous-jacente comme $|ra+petit+A+r|$ - représentation justifiée par ailleurs, on l'a vu.

D'un autre côté, cependant, la règle (7) a encore un domaine d'application trop large, car elle donnerait **débisser* (et non *débiter*) comme verbe dérivé de *débit*¹⁶.

Rapetisser reste donc une exception, peut-être construit par analogie avec *lisser*. La grammaire n'a donc pas besoin de contenir la règle (7). Mais si l'on veut garder $|p\acute{e}tit|$ comme le radical de *rapetisser*, on doit avoir un moyen de changer *t* en *s*. Comme il n'y a pas de verbes en *-issir* en français, on pourrait donner à *rapetisser* la représentation sous-jacente suivante $|ra+petit+I+r|$, comme s'il s'agissait du verbe *rapetisser*. Il suffirait alors, après la règle d'assibilation (8) (qui change *t* en *s* devant *I*) d'appliquer la règle :

$$(17) \quad I \longrightarrow A / is+ \text{---} +r \Big]_V$$

Il est possible que (17) devrait être reformulée pour tenir compte de l'endroit de la dérivation auquel elle devrait s'appliquer et, par conséquent, de son entrée et de sa sortie. Mais ce qui pose

16. De même on aurait en appliquant (7) :

**bruïsser* et non (*é*)*bruïter* (il est vrai qu'on a *bruïssement*)
 **fruïsser* (et non *fruïter*), **profïsser* (et non *profïter*)
 **acquïsser* (et non *acquïtter*), **récïsser* (et non *récïter*).

encore des problèmes plus sérieux est l'existence même de (17). Je ne vois pas d'autre cas d'application que celui de *rapetisser*. D'un autre côté, toute autre solution pour *rapetisser* serait plus compliquée. Il suffirait donc de dire que (17) est une règle mineure.

Passons maintenant aux exemples d'insertion d'une consonne. C'est le cas de *faisander* (et *faisandeau*), par opposition à *faisan* - *faisane* ; de *caviarder* (contre *caviar avarié* [kavjar(*d)avarje]). Dans le premier cas il y a sans doute analogie avec *marchander* (de *marchand(e)*), dans le second avec *bavarder* (de *bavard(e)*). *Caviarder* s'oppose à *canular(*d)esque* (de *canular*) et à *barbar(*d)esque* (de *barbare*). Le cas particulier de *faisander* et *caviarder* pourrait être engendré par la règle suivante :

$$(18) \quad \begin{array}{l} \text{a) } \emptyset \longrightarrow d / \left\{ \begin{array}{l} \text{ar} \\ \text{an} \end{array} \right\} + \text{---} - A - r \text{]] }_V \\ \text{b) } \end{array}$$

Encore une fois, nous ne donnons pas à (18) une formulation définitive. Elle veut simplement indiquer l'insertion d'un *d* devant le suffixe des verbes du premier groupe dérivés de mots en *-ar* et en *-an*.

Malheureusement (18a) n'explique pas tous les cas possibles : *cauchemardesque* (et non pas **cauchemaresque* ; par opposition à *cauchemar affreux* [košmar(*d)afřö]) n'est pas un verbe (au sens étroit du terme : c'est un adjectif). C'est pourquoi il faudrait remplacer (18a) par :

$$(19) \quad \emptyset \longrightarrow d / ar + \text{---} + V$$

(18b) n'est pas satisfaisante non plus. Elle ne rend pas compte de l'opposition entre *élan* et son dérivé *s'élancer*. Cependant nous ne voyons pas de façon autre qu'ad hoc de rendre compte de la présence du [-s-] dans *s'élancer*.

La règle générale à établir, nous semble-t-il, est celle d'insertion d'une consonne dentale devant le suffixe des verbes en *-er* et en *-ir*. On pourrait l'exprimer de la façon suivante :

$$(20) \quad \emptyset \rightarrow \left[\begin{array}{c} C \\ +\text{antérieur} \\ +\text{coronal} \end{array} \right] / + \text{---} + \left\{ \begin{array}{c} A \\ I \end{array} \right\} + r \quad \text{V}$$

Bien entendu, (20) serait une règle mineure. Ceci implique qu'elle ne s'appliquerait pas dans la majorité des cas. Les mots auxquels elle devrait s'appliquer devraient être marqués dans le lexique [+règle (20)]. En outre (20) devrait être suivie d'autres règles qui précisent quelle consonne dentale on insère. (21a) indique qu'on insère un *s* entre *élan* et le suffixe ; (21b) et (21c) qu'on insère un *d* entre *ar* et *an* d'une part et le suffixe d'autre part ; (21d) qu'on insère un *t* entre la voyelle finale du radical et le suffixe :

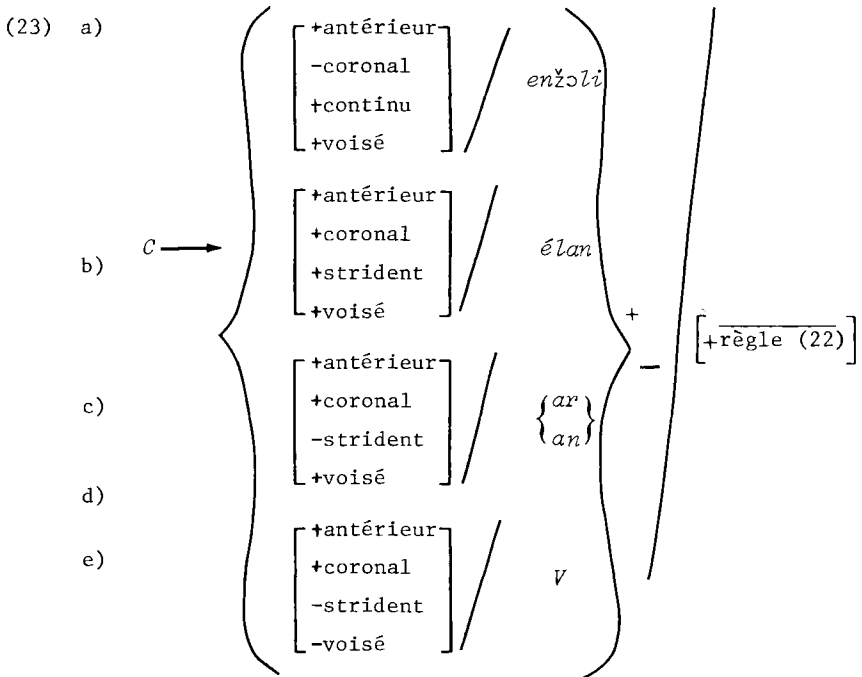
$$(21) \quad \begin{array}{l} \text{a) } \\ \text{b) } \\ \text{c) } \\ \text{d) } \end{array} \left[\begin{array}{c} C \\ +\text{antérieur} \\ +\text{coronal} \end{array} \right] \rightarrow \left\{ \begin{array}{l} \left[\begin{array}{c} +\text{strident} \\ -\text{voisé} \end{array} \right] / \text{élan} \\ \left[\begin{array}{c} -\text{strident} \\ +\text{voisé} \end{array} \right] / \left\{ \begin{array}{c} ar \\ an \end{array} \right\} \\ \left[\begin{array}{c} -\text{strident} \\ -\text{voisé} \end{array} \right] / V \end{array} \right\} + \text{---} / - \left[+ \text{règle (20)} \right]$$

(21a) a été placé avant (21c) pour en empêcher l'application aux dérivés d'*élan* : une fois le *s* inséré après *élan*, l'application de (21c) est bloquée, car on ne retrouve plus le contexte de la règle (20) :

Il semble qu'on aurait pu considérer l'insertion du [v] dans *enjoliver* comme un cas spécial de l'insertion d'une consonne. Plutôt que la règle (20) d'insertion d'une consonne dentale, on aurait donné une règle plus générale d'insertion d'une consonne (tout court) :

$$(22) \quad \emptyset \rightarrow C / + \text{---} + \left[\begin{array}{c} A \\ I \end{array} \right] + r]_V$$

Mais ce qu'on gagnerait en simplicité pour (20) on le perdrait en étant obligé de remplacer (21) par une règle beaucoup plus compliquée et très artificielle :



Au surplus, l'insertion du *v* n'est pas propre à *enjoliver*. On la trouve aussi dans *baillive*, féminin de *bailli*. Contrairement à ce que pourraient faire penser les formes de surface, le dernier

cas n'est pas complètement parallèle à celui de loup [lu] et son féminin *louve* [luv]. Les dérivés de *loup* commencent en effet par [luv] : *loweteau, lowart, lowat, lowet, lowette, loweter, loweterie ; louvoyer, louvoyage, louvoisement*, alors qu'on a *bailliage, baillier* (et non **baillivage, *baillivager*¹⁷). Il reste que si les mots en [-v] constituent des exceptions à la règle de suppression de la consonne finale (voir plus haut les commentaires apportés à la règle (5)), mieux vaudrait représenter *loup* par ||l| plutôt que par ||uv|. Dans le cas de *louve* comme dans celui de *baillive*, il faudrait alors insérer le v. On pourrait le faire entre i ou u et le suffixe :

$$(24) \quad \emptyset \rightarrow V / \left[\begin{array}{c} V \\ +\text{haut} \\ \alpha \text{ arrière} \\ -\alpha \text{ rond} \end{array} \right] + \text{---} + \text{SUFFIXE}$$

Comme (24) est une règle mineure nous marquerions dans le lexique les mots auxquels elle s'appliquerait. Ce serait le cas de *loup* dont tous les dérivés commencent par [luv]. Pour *bailli* il faudrait ajouter la spécification au féminin.

Paul Pupier

17. Historiquement, cependant, on a un *f*, comme en témoigne la traduction anglaise *baillif*.

* Cet article provient du remaniement d'un rapport trimestriel rendu au professeur Schane de l'Université de Californie à San Diego pour son cours de phonologie romane (janvier-mars 1969). Je remercie mes collègues de l'Université du Québec de leurs critiques : en particulier André Dugas, Denis Dumas et Monique Niéger. Marc Picard m'a fait profiter de ses recherches de phonologie française.

BIBLIOGRAPHIE

- CHOMSKY, Noam et Morris HALLE, *Sound Pattern of English*, New York, Harper and Row, 1968.
- DUBOIS, Jean, *Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain. Essai d'interprétation des mouvements observés dans le domaine de la morphologie des mots construits*, Paris, Larousse, 1962.
- JUILLAND, Alphonse, *Dictionnaire inverse de la langue française*, Mouton, La Haye et Paris, 1965.
- LAKOFF, George, *On the Nature of Syntactic Irregularity* (Report NSF 16), Cambridge, Mass., The Computation Laboratory, Harvard University, 1965.
- LANGACKER, Ronald, "Mirror Image Rules I : Syntax", *Language*, vol. 45, 1969, p. 575-598.
- ROBERT, Paul, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française. Les mots et les associations d'idées*, Paris, Société du nouveau Littré, 1966.
- SCHANE, Sanford, *Romance Phonology*, Cours à l'université de Californie à San Diego, janvier-mars 1969.
- TESNIÈRE, Lucien, *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck, 1953.